



**Maison nationale
des artistes**

**ACCOMPAGNER
LE GRAND ÂGE
DANS UN EHPAD**

A la Fondation
des Artistes

14 rue Charles VII
94150 Nogent-sur-Marne

ehpad@fondationdesartistes.fr
t : 01 48 71 28 08
fondationdesartistes.fr

SOMMAIRE

Lieu d'accueil et d'accompagnement	01
Historique	01
Bâtiments	03
Parc arboré	03
Espaces communs	04
Chambres	05
Droits et libertés	06
Prestations	07
Des professionnels aux côtés des résidents	07
Restauration	08
Activités culturelles	09
Tarifications	11
Aides possibles	12
Admissions	13
Contact	
Accès	

La Maison nationale des artistes est un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), née du vœu de Madeleine Smith-Champion et de Jeanne Smith en contrepartie du legs de leur propriété qu'elles souhaitaient toutes deux voir affectée « à la création d'une maison de retraite pour des artistes et des écrivains ».

La Maison nationale des artistes déploie un projet d'établissement autour du bien vieillir à l'appui d'un environnement artistique préservé, qui permet de poursuivre une pratique créative. Cet EHPAD est accessible sans condition de revenus.

LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Historique

Créée en 1945, au lendemain de la guerre et administrée pendant de nombreuses années par le peintre Maurice Guy-Loë qui lui donna son caractère et son ambiance si particulière, elle a accueilli depuis des centaines de créateurs.

En 1976, l'Etat crée la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques devenue en 2018 la Fondation des Artistes, chargée d'administrer notamment le legs des sœurs Smith et sa maison de retraite. Entièrement rénovée en 2000 puis en 2018, la **Maison nationale des artistes** est un établissement privé à but non lucratif, agréé, conventionné et habilité à l'aide sociale qui peut accueillir 80 résidents, prioritairement des artistes mais aussi des nogentais ou des val-de-marnais qui souhaitent se retirer, ou qui présentent des situations de dépendance.

L'EHPAD est placé, depuis 2002, sous le contrôle des autorités de tutelle que sont l'Agence régionale de Santé et le Conseil départemental du Val-de-Marne qui contribuent, avec la Fondation des Artistes, à son financement.



La singularité de l'établissement réside dans son projet visant à susciter le bien être et le bien vieillir de l'ensemble des résidents durant leur séjour, dans un cadre d'exception à l'appui d'un accompagnement délibérément orienté vers les arts et la culture. Cette maison de retraite est née de la générosité d'artistes pour leurs pairs ; elle est aujourd'hui encore une maison dédiée aux artistes dans le grand âge, comme aux val-de-marnais qui trouvent dans une programmation artistique variée et ouverte, un intérêt et une curiosité sans cesse mobilisés.

Bâtiments

Installée dans l'ancienne demeure du XVIII^e siècle de la photographe Jeanne Smith, la Maison nationale des artistes se déploie sur deux bâtiments, le plus ancien rénové, l'autre construit dans l'esprit des lieux, reliés par une grande véranda en façade qui donne accès aux principaux espaces collectifs. La Maison s'organise sur quatre niveaux desservis par d'amples circulations et par des ascenseurs adaptés ; elle a conservé les salons de réception du XIX^e siècle qui s'ouvrent sur le parc arboré.

Parc arboré

Site protégé, le parc arboré de 10 hectares, planté d'essences rares, est ouvert aux résidents pour leurs loisirs et leurs promenades. Des mobiliers sont prévus dans les allées pour ménager des zones de repos ou de détente. Une roseraie, un vignoble y sont aménagés.



Espaces communs

Au rez-de-chaussée, la véranda accueille tous les visiteurs et constitue une véritable galerie qui dessert l'accueil général de la Maison, le grand salon, le salon bleu et le salon de musique, ainsi que l'espace de conférences aménagé dans la salle Guy-Loë pour accueillir la programmation culturelle quotidienne, ainsi que le Petit Café, espace convivial d'échanges et de rencontres où le goûter est servi, chaque jour.

Au rez-de-jardin, la vaste salle à manger donne sur une terrasse dite la terrasse des vues. Toutes les pièces sont aménagées et décorées avec du mobilier et des oeuvres provenant des collections de la Fondation des Artistes ou exécutées par des artistes qui ont vécu dans la Maison.



Chambres

77 chambres (dont 3 doubles pour couples) sont aménagées pour accueillir 80 résidents.

Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau installée de façon fonctionnelle pour l'accueil des personnes âgées (douche de plain-pied, barres d'appui, sonnette d'appel...), de rangements, d'une ligne téléphonique et d'une prise de télévision. Les chambres sont meublées mais chaque résident peut apporter sa touche personnelle en installant du petit mobilier, des objets ou des tableaux ; un système d'accrochage de tableaux y est prévu.

Des salons sont aménagés dans les circulations des étages et offrent des zones de repos, de lecture ou d'écoute musicale. On trouve, à l'étage, une salle à manger adaptée aux résidents nécessitant un environnement particulier pour les repas.



DROITS ET LIBERTÉS

Un Conseil de la vie sociale, organe d'information et d'expression des résidents et de leurs familles, se réunit au moins deux fois par an. Ce conseil est composé de représentants des résidents, des familles, des personnels de la Maison nationale des artistes et d'un représentant de la Fondation des Artistes qui administre l'EHPAD.

L'élaboration d'un plan de vie personnalisé permet de mettre en œuvre la volonté constante de l'équipe de concilier accompagnement et préservation de l'autonomie, d'adapter cet accompagnement aux besoins spécifiques de chacun.

En cas de litige, le résident peut faire appel à une personne qualifiée sur une liste établie par le Préfet et le Président du Conseil général afin de l'aider à faire valoir ses droits.

Se référer aux chartes à télécharger depuis le site **fondationdesartistes.fr** :

- ▼ Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- ▼ Charte des droits et libertés de la personne âgée accueillie

PRESTATIONS

Des professionnels aux côtés des résidents

Sous l'autorité du directeur de la Maison nationale des artistes, une équipe pluridisciplinaire qualifiée d'une quarantaine de salariés et d'intervenants extérieurs est chargée de veiller aux soins et au confort du résident. L'ensemble du personnel a pour objectif d'assurer une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité, dans le but de favoriser le confort du résident, son autonomie et son insertion dans la vie de la Maison.

L'équipe administrative est composée d'un directeur, d'un chef comptable, d'un agent d'accueil qui conseillent les résidents et les familles tout au long du séjour dans leurs démarches, et de deux animatrices qui organisent la vie culturelle et sociale de l'établissement en relation avec l'équipe médicale et qui facilitent les échanges entre résidents.

Le personnel médical comprend un médecin coordonnateur qualifié en gériatrie, attaché à la Maison. Il coordonne et définit la politique générale de santé au sein de l'établissement. Il participe à l'évaluation des soins, à l'organisation de la permanence des soins et assure la liaison avec les médecins extérieurs, une infirmière coordonnatrice, une psychologue clinicienne.

Le médecin prescripteur est un praticien extérieur, il doit être choisi par le résident et est pris en charge dans le cadre habituel d'une visite à domicile.

La psychologue effectue des prises en charge individuelles, rencontre également les familles, anime des ateliers thérapeutiques.

Encadré par l'infirmière coordonnatrice, chargée de veiller au bon fonctionnement et à la continuité du service, le personnel soignant est composé d'infirmiers, d'aides-soignants qui assurent un service adapté sept jours sur sept.

L'intervention de professionnels libéraux de soin est organisée ; masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue peuvent intervenir dans le cadre d'une prescription médicale, ou à la demande personnelle du résident.

Les agents de services concourent, avec l'ensemble de l'équipe, au confort hôtelier des résidents et veillent à l'hygiène des locaux. Les services généraux comprennent la lingerie, la cuisine et les services techniques.

L'équipe technique sous la responsabilité du régisseur du site assure la maintenance des équipements et la gestion des prestataires extérieurs.

Le salon de coiffure de l'établissement est ouvert un jour par semaine. Une coiffeuse professionnelle s'y tient, sur demande, à la disposition des résidents.

Restauration

Les repas sont servis aux heures suivantes :

- 8h pour le petit déjeuner
- 12h pour le déjeuner
- 16h pour le goûter
- 19h pour le dîner

Les menus sont préparés sur place par un chef spécialisé de la société de restauration, avec l'aide d'un diététicien. Ils sont adaptés aux besoins des résidents et respectent les normes en vigueur.

Les petits-déjeuners sont servis en chambre.

Le déjeuner, le dîner sont servis en salle à manger ou en chambre si l'état du résident l'impose.

Les goûters ont lieu au Petit Café, espace commun convivial ou sont aussi fêtés les anniversaires tous les mois.

Les remarques des résidents concernant les repas sont recueillies lors d'une Commission de menus. La Commission de restauration s'appuie sur celle-ci pour établir avec la société de restauration une démarche d'amélioration continue.



ACTIVITÉS CULTURELLES

Des activités thérapeutiques diversifiées sont proposées et adaptées aux résidents selon leurs besoins et leurs désirs. Elles se déroulent dans une ambiance conviviale et favorisent le bien-être psychique et moteur des résidents. Ainsi, les capacités motrices et cognitives sont stimulées dans un contexte de plaisir. Ces activités sont animées par des professionnels qualifiés. La régularité temporelle et spatiale des séances, de l'intervenant ainsi que des participants fournit des repères importants dans le temps et l'espace aux résidents. Il s'agit d'atelier mémoire, atelier jardinage, esthétique, bien-être, écoute musicale, activités motrices, atelier cuisine, atelier sensoriel, groupe équilibre...

La Maison nationale des artistes développe parallèlement une forte programmation culturelle et artistique.

Les équipements de la Maison permettent aux artistes résidents de poursuivre leur activité individuellement ou collectivement.

Une Académie de peinture et de dessin est à leur disposition qui propose des cours ouverts aux résidents comme au public extérieur. Des pianos sont à disposition des musiciens.



Des expositions sont programmées tout au long de l'année, souvent monographiques ou collectives qui, chaque fois, permettent de redécouvrir le travail de certains des résidents.

La Fondation des Artistes finance par ailleurs, chaque année, une résidence artistique dans la maison de retraite qui, au fil des rencontres avec les résidents, permet d'aboutir à la création d'une œuvre, d'une exposition, d'une représentation...



Une programmation quotidienne de rencontres, concerts, lectures, conférences, projections est définie chaque semaine. Certaines de ces activités sont ouvertes aux visiteurs extérieurs ou mises en œuvre dans le cadre d'activités intergénérationnelles.

Un journal interne trimestriel, le *Fil d'argent* est conçu avec les résidents. Il est le principal outil d'information sur la vie de la Maison nationale des artistes, sur son histoire, ses activités, ses résidents ainsi que sur ses relations privilégiées avec la Fondation des Artistes, avec la MABA (le centre d'art contemporain mitoyen) ou encore les artistes locataires d'ateliers en contrebas du parc.

Une collection de petits livres coéditée par la Fondation des Artistes et Bernard Chauveau Editions, la *Collection du Parc*, offre un regard singulier sur certaines des personnalités qui habitent ou ont habité la Maison nationale des artistes, au rythme d'un ou deux titres par an.

TARIFICATIONS

Le prix de la journée est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil général du Val-de-Marne. Se référer au site fondationdesartistes.fr pour connaître la tarification actualisée. À titre indicatif et non contractuel, en 2020 les prix de journée applicables sont les suivants :

- Hébergement :

Tarif unique : 74,26 €

Le prix de journée d'hébergement recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie intérieure de l'établissement.

- Dépendance :

Cet élément supplémentaire de la tarification couvre toutes les prestations d'aide et de surveillance à apporter aux personnes hébergées ayant perdu tout ou partie de leur autonomie pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie courante.

Dépendance du résident, classée en GIR 1 et 2 : 24,32 €

Dépendance du résident, classée en GIR 3 et 4 : 15,43 €

Dépendance du résident, classée en GIR 5 et 6 : 6,55 €

Aides possibles

Les agréments de la Maison nationale des artistes peuvent permettre aux résidents de faire une demande auprès des autorités compétentes et éventuellement de bénéficier d'aides sous conditions habituelles d'éligibilité :

- de l'aide-sociale (ASH)
- de l'allocation logement
- de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Sont compris dans le prix de journée :

- La réponse aux besoins de prise en charge du résident
- L'entretien du linge de literie et de restauration
- L'entretien du linge « non fragile » personnel du résident, à l'exclusion du pressing
- Les repas (déjeuner, goûter, dîner, café) et les boissons les accompagnant
- Les produits d'incontinence

Ne sont pas compris dans le prix de journée :

- La fourniture des médicaments prescrits (approvisionnés auprès d'une pharmacie et gérés par l'établissement)
- Les honoraires médicaux et paramédicaux prescrits (médecin, kinésithérapeute, pédicure, etc.) qui font l'objet d'une prise en charge directe auprès du résident
- Les prestations de service (coiffure, pédicure hors prescription)
- Les consommations au bar
- Les repas et goûters des invités du résident



ADMISSION

La Maison nationale des artistes est ouverte à des personnes des deux sexes, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans (sauf dérogation).

Elle reçoit en priorité des artistes de toutes les disciplines (peinture, sculpture, photographie, spectacle vivant, cinéma, musique, décoration, écriture...) ainsi que des personnes vivant à Nogent-sur-Marne ou dans le département du Val-de-Marne.

La venue en résidence est une étape importante, c'est pourquoi la Maison nationale des artistes souhaite suivre une procédure claire.

Un dossier de demande d'admission est remis ou adressé sur demande. Il est composé du dossier national CERFA ainsi que d'autres informations spécifiques à la Maison.

Consulter le formulaire de demande d'admission en EHPAD sur www.fondationdesartistes.fr

Une fois renvoyé complété, accompagné des pièces demandées, le dossier est étudié par la Commission d'admission.

Si le dossier est accepté, une visite de pré-admission obligatoire est organisée par l'équipe pluridisciplinaire (médecin coordonnateur, infirmière coordonnatrice, psychologue, chef comptable). L'objectif de cette visite est de présenter l'établissement, d'établir un contact avec l'équipe, d'expliquer le fonctionnement, de visiter les lieux et de déterminer aussi les besoins du résident, son niveau de dépendance, ses handicaps et ainsi évaluer le niveau de prise en charge ainsi que l'adéquation des moyens existants.

Le consentement éclairé du résident est systématiquement recherché.

À l'issue de cette visite, l'admissibilité est prononcée par le directeur de la Maison nationale des artistes, après avis de l'équipe pluridisciplinaire.

Une place est proposée dès qu'une chambre est disponible et le jour de l'admission, convenu.

Contact

Maison nationale des artistes
14 rue Charles VII
94130 Nogent-sur-Marne
Tél : 01 48 71 28 08
fondationdesartistes.fr
ehpad@fondationdesartistes.fr

Accès

À une quinzaine de kilomètres de Paris,
la Maison est aisément accessible :

En voiture :

Autoroute A4, sortie Nogent-sur-Marne

En transport en commun :

- RER A, à 10 min de la station
Châtelet-les-Halles, ligne A
(Saint Germain-en-Laye – Boissy-Saint-Léger),
gare de Nogent à pied avenue des Marronniers
Bus N° 114 arrêts Sous-préfecture
ou marché de Nogent
Bus N° 210 arrêts Sous-préfecture
ou rue du Port
- RER E, à 20 min de la gare Saint-Lazare ligne E
(Eole), gare de Nogent-Le Perreux – Place de
l'Europe puis bus N° 120
- Métro ligne 1 – station Château de Vincennes
puis bus N° 114 ou 210 (arrêt Sous-préfecture)

